

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SNADMSA
DU 2 DECEMBRE 2022**

Sur invitation de Monsieur le Président, les membres du Conseil d'Administration du Syndicat National des Agents de Direction MSA se sont réunis en audioconférence via Teams, sous la présidence de Monsieur Edgard CLOEREC, le **vendredi 2 décembre 2022, de 14 h 30 à 17 h 30.**

Monsieur Edgard CLOEREC, Président de séance, remercie les participants pour leur présence. Madame Isabelle GUEGADEN-MOREAU est désignée Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS en audio-conférence :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| - Madame Céline ARGENTI-DUBOURGET | - Monsieur Arnaud DU MANOIR DE JUAYE |
| - Madame Marie-Bénédicte BLANC | - Madame Bénédicte FEUILLEUX |
| - Monsieur Charles BODELOT | - Monsieur Thierry GIRARD |
| - Madame Marie-Christine CHAMBE | - Madame Isabelle GUEGADEN-MOREAU |
| - Monsieur Fabrice CHARTIER | - Monsieur Jean-Jacques LAFAYE |
| - Madame Claude CHAUSSÉE | - Monsieur Thierry MAUHOURAT-CAZABEILLE |
| - Monsieur Edgard CLOEREC | - Madame Anne PICOUX |

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| - Madame Karine AMARANT | - Monsieur Pierrick OLIVIER |
| - Monsieur Jacques BIET | - Monsieur Denis RAMET |
| - Monsieur Jean BOISSIERE | - Madame Pauline SIRE |
| - Monsieur Etienne LE MAUR | |

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 JUIN 2022

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du SNADMMSA du 14 juin 2022 (disponible en ligne sur le site du SNADMMSA) est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil et sans remarques.

2. ELECTION DU BUREAU

Comme le prévoit l'article 9 des statuts, le Président invite les membres du Conseil à procéder au renouvellement des membres du Bureau, et dans le cadre d'un vote à l'unanimité, sont élus :

- Edgard CLOEREC : Président
- Etienne LE MAUR : Vice-Président
- Jean-Jacques LAFAYE : Trésorier
- Isabelle GUEGADEN-MOREAU : Secrétaire
- Bénédicte FEUILLEUX : Membre
- Thierry GIRARD : Membre
- Pauline SIRE : Membre

Par ailleurs, le nombre de membres du Bureau n'étant pas limité, les collègues qui le souhaitent sont invités à se faire connaître et à le rejoindre au prochain renouvellement.

Edgard CLOEREC, Président depuis 2015, exprime le souhait de passer la main. Ce point sera abordé lors de la prochaine Assemblée Générale, en 2023.

3. POINT SUR LES ADHESIONS

Le Conseil prend acte de l'adhésion au syndicat de :

- Louis Marie RODNY de la MSA Haute Normandie ;
- Yohan AUFFRET de la MSA d'Armorique ;
- Benjamin DAMIENS de la CCMSA ;
- Damien REGNIER de la CCMSA ;
- Hugues POLLASTRO de la CCMSA

et de la démission de Monsieur Thierry MICHELET de la MSA Alpes Vaucluse.

Par ailleurs, il est souligné plusieurs mouvements dans les caisses qui nécessitent de prendre des contacts, avec notamment une vingtaine de nouveaux collègues qui vont être réunis à la CCMSA, en ce début d'année. Isabelle GUEGADEN-MOREAU propose d'adresser la liste aux membres du Conseil afin que chacun puisse contacter les nouveaux arrivants.

4. RETOUR SUR LES REUNIONS PREPARATOIRES ET L'ASSEMBLEE GENERALE 2022

4.1. Réunions préparatoires du 16 septembre 2022

Préalablement, il est rappelé que le Conseil d'Administration a souhaité aller à l'encontre de l'ensemble des Agents de Direction, adhérents ou non, pour répondre aux inquiétudes et attentes de chacun autour des sujets comme :

- l'application de la convention collective et son évolution ;
- l'exercice de nos missions ;
- la nouvelle responsabilité des Agents de Direction,

lors de 4 réunions qui se sont déroulées le 16 septembre dernier.

Ces réunions régionales ont été appréciées par les participants. Elles ont aussi permis aux collègues récemment arrivés d'identifier les champs d'intervention du SNADMMSA.

Beaucoup d'expressions de Directeurs notamment lors de la 1^{ère} réunion qui ont été rapportées au Directeur Général. Propos apaisés de Monsieur François-Emmanuel BLANC lors de notre Assemblée Générale.

Nous avons rappelé le contexte syndical et le fait que nous jouions aussi un rôle de vigie et d'alerte sur les ressentis dans le réseau.

4.2. Retour sur l'Assemblée Générale du 4 octobre 2022

L'intervention de Monsieur François-Emmanuel BLANC et le partage de sa vision ont été appréciées, mais il n'y a pas eu d'intervention ou de question posée.

La question de la prise de parole des Directeurs Généraux peut se poser dans la mesure où elle peut aussi freiner les autres expressions des collègues et nous veillerons à l'avenir à ne pas rencontrer cet effet, peut être en organisant des réunions spécifiques pour les Directeurs Généraux.

5. ACTUALITE SYNDICALE

5.1. Préparation de la Commission Paritaire Mixte du 15 décembre 2022

Préalablement, il est noté des revendications sur la Convention Collective Nationale (CCN) des Agents de Direction, mais pas de mandat de négociation pour l'heure.

Le Conseil prend note des sujets qui seront évoqués lors de la Commission Paritaire Mixte du 15 décembre prochain :

- les points de l'article 19-2 de la CCN ouverts aux structures d'évaluation ;
- la question des PFS CAF ;
- la question des structures déficitaires qui ne reversent pas le montant à la caisse : la situation n'est pas normale. Il y a un paradoxe car quand la structure est en difficulté, le secrétaire général est d'autant plus sollicité. En outre, cette mission n'est pas inscrite au contrat de travail. Il faudrait un dispositif indépendant de la volonté politique. Un schéma décisionnel institutionnel pourrait être pertinent s'agissant de compenser un réel travail réalisé au bénéfice des structures ;
- le plafond d'attribution de points d'individualisation : demande de l'ouvrir à 40 % de la rémunération ;

- à voir pour 2024 : rôle renforcé de l'UMSAO alors que même modèle et gouvernance qu'une caisse de MSA ;
- la retraite progressive des Agents de Direction. Les cadres dirigeants et mandataires sociaux sont éligibles à la retraite progressive (prise en charge des cotisations à temps plein) ;
- le contingentement du « grade » des Agents de Direction dans les équipes. Volonté larvée de vouloir limiter le nombre de Directeurs Adjoints. Question de la GPEC à l'échelle de l'institution qui doit être traitée sur la base d'une stratégie plus globale et ne pas reposer sur des décisions individuelles ;
- question à voir plus tard : les véhicules de fonction. Le périmètre du groupe de travail sur les avantages annexes ne devrait pas intégrer cette question. Il y aurait un socle minimum des avantages en nature qui pourraient être consentis dans les caisses.

5.2. Réformes CAP DIR et Listes d'Aptitudes

5.2.1 Réformes CAP DIR

Le Conseil estime important de mettre à disposition de nos adhérents les supports concernés.

La volonté générale est de pouvoir détecter les talents et d'élargir le dispositif en le simplifiant administrativement.

Dualité des parcours avec une formation initiale EN3S et CapDir, nouvelle formule, inspiré de la VAE (pour les Agents de Direction et à envisager pour les cadres).

Nous sommes dans une période transitoire. La procédure va reprendre en mai et juillet 2023 avec un appel à candidature en vue du démarrage de la formation en juin 2024.

Il est noté des cas particuliers pour des Agents de Direction qui n'étaient pas inscrits sur les Listes d'Aptitudes afin de leur permettre d'intégrer le CapDir.

Il n'y a pas de sélection pour intégrer la préparation mais il reste la question de l'articulation entre le CapDir et le cursus classique.

Une information du syndicat pourra se faire sur l'ouverture des candidatures à mai 2023.

5.2.2 Liste d'aptitude

On se rapproche du mode de fonctionnement du régime agricole. Fusion de la L1 et de la L2 donc deux listes. Cependant, il existe une grande diversité de taille de caisses au Régime Général, alors que le Régime Agricole est plus homogène.

Le Comité des carrières demeure, et sera donc maître des choix d'inscription qui seront faits.

Les caisses nationales gèrent le parcours de leurs Agents de Direction.

5.3. Réforme de la responsabilité des Cadres Dirigeants

Pour le moment, il n'est pas vraiment noté d'avancée côté FNEMSA.

La question de la ligne de négociation à adopter se pose :

- prendre en compte la particularité du régime agricole ;
- faire en sorte que les Directeurs Comptables et Financiers ne perdent pas de pouvoirs d'achats ;
- solliciter la FNEMSA sur les impacts dans le fonctionnement futur.

Le Conseil estime important d'avoir une expertise juridique sur ce nouveau champ de responsabilité, en particulier. Il se pose aussi la question des délégations par rapport à la responsabilité du délégant et du délégataire avec le lien GPCD, OST... et autres sujets spécifiques.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. RVCD

Il est remonté des non attributions de RVCD à des collaborateurs quittant le régime. Cette situation est anormale et le SNAD considère que la CCMSA doit rappeler les principes généraux de la RVCD et les modalités d'attribution.

Il est prévu une évolution avec des indicateurs plus individualisés à l'organisme.

Après avoir rappelé les textes, le Président propose de contacter Mme Françoise DECKER de la CCMSA, à ce sujet.

6.2. Prochaines réunions

Les prochaines réunions du Conseil d'Administration du SNAD MSA 2023 auront lieu :

- le mardi 21 mars après-midi ;
- le mardi 27 juin après-midi ;
- le vendredi 10 novembre matin.

L'Assemblée Générale est, quant à elle, fixée au vendredi 15 septembre matin.

Le Conseil émet le souhait d'un retour des réunions en présentiel, et notamment en juin dans un cadre agréable.



Le Président,

Edgard CLOEREC